



	AC 1	Protection au titre des abords de monuments historiques Eglise Saint-Etienne inscrite (arrêté du 11 octobre 1930) : - périmètre délimité des abords
	AC 2	Site classé du Canal du Midi Site classé des paysages du Canal du Midi (décret du 25 septembre 2017)
	AS1	Servitude restaurant des périmètres de protection des eaux potables
	I 4	Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
	PT 2	Servitude relative aux transmissions radioélectriques
	PT 3	Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T 1	Servitude relative à la SNCF
	T 5	Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Béziers-Vias (Arrêté du 4 mars 2016)
	T 8	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles
I3 - Servitudes à proximité du poste de distribution publique de gaz de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers installées par arrêté préfectoral n° DREAL LRMP-DRI-2016-004		
Canalisation		
Périmètres à l'intérieur desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisme s'appliquent :		
	SUP1	Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN200 de 60 m
		Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN150 de 50m
		Zone de premiers effets létaux pour l'emprise de regroupement d'installations annexes simples de 20m
	SUP2	Zone de premiers effets létaux pour la canalisation enterrée DN200 de 5m, pour la canalisation enterrée DN150 de 5m et pour l'emprise de regroupement d'installations annexes simples de 6m
PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du bassin versant de l'Orb approuvé le 08 novembre 2007		
		Zone rouge naturelle "R"
		Zone rouge urbanisée "RU1"
		Zone rouge urbanisée (habitat ancien) "RUa"
		Zone rouge urbanisée "RU"
		Zone bleue urbanisée (habitat ancien) "BUa"
		Zone bleue urbanisée "BU"
		Zone bleue urbanisée pluvial "BUpl"
		Zone bleue pluvial "Bp"
PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques "sites des Entrepôts Consorts Migues (ECM)" approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2013		
		Périmètre d'exposition aux risques
		Zone d'interdiction r
		Zone d'autorisation sous conditions B
		Zone grisée - Limite foncière de l'entreprise source
PM3 - Plan de Prévention des Risques technologiques "sites GAZECHIM et SBM FORMULATION" approuvé par arrêté préfectoral du 3 août 2015		
		Périmètre d'exposition aux risques
		Zone d'interdiction stricte R1
		Zone d'interdiction stricte R2
		Zone d'interdiction r1
		Zone d'interdiction r2
		Zone d'interdiction r3
		Zone d'autorisation sous conditions B1
		Zone d'autorisation sous conditions B2
		Zone d'autorisation sous conditions b
		Zone grisée - entreprise à l'origine du risque
		Zone uniquement concernée par des recommandations
		Parcelle SBM située à l'extérieur du périmètre d'exposition aux risques

Les zonages réglementaires des plans de prévention des risques (PPRI et PPR) sont reportés à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux originaux.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-BÉZIER

RÉVISION GÉNÉRALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan local d'urbanisme approuvé le 23 août 2007
Révision générale du PLU approuvée par l'CCM le 26 octobre 2020
Révision générale du PLU (PLU arrêté par 2020 du 10 juillet 2021)
Révision générale du PLU approuvée par l'CCM du 4 juillet 2024

ANNEXE 1.2 : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ÉCHELLE : 1/7 500ÈME

